

Avignon, le 5 août 2026

## **VIGILANCE FEUX DE FORÊTS - RISQUE INCENDIE INTERDICTION D'ACCÈS ET DE CIRCULATION DANS CERTAINS MASSIFS FORESTIERS DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès à certains massifs forestiers du département est restreint.

► Le massif des Dentelles de Montmirail est fermé toute la journée, les jeudi 6 et vendredi 7 août, à l'exception de l'accès au site dérogatoire du Paty qui reste autorisé sur ces deux journées.

► Par ailleurs, en raison d'un niveau de risque jugé très sévère pour la journée de demain, jeudi 6 août 2026, l'accès aux massifs :

- Enclave des papes
- Bollène-Uchaux
- Rasteau-Cairanne
- Collines du Pays Voconces
- Plaine du Comtat
- Vallée du Rhône
- Petit Luberon
- Monts de Vaucluse
- Grand Luberon
- Collines de Basse Durance

**est interdit toute la journée** sauf pour :

- les sites bénéficiant d'une dérogation ;
- les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ;
- la réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h00 à 13h00.

Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées.

### **Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts**

- cartographie des massifs ouverts/fermés : [www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/](http://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/) ou site internet de l'État en Vaucluse [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)
- borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11

### **Attention !**

**Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :**

- interdiction de fumer ;**
- interdiction d'allumer du feu ;**
- ne pas circuler et/ou stationner même temporairement sur les pistes DFCI qui sont réservées aux secours ;**
- en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.**